Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par l'adoption du Règlement de démolition numéro 693-2023 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté le projet de règlement suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 693-2023

Ce projet de règlement vise à assujettir la démolition des immeubles à une approbation par le Comité de démolition, à intégrer des dispositions relatives à la protection des locataires d'un immeuble, à protéger les bâtiments ayant une valeur patrimoniale et à encadrer la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition d'un immeuble.

QUE ce projet de règlement ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 juin 2023 à 18 h, à l'hôtel-de-ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et de même que les conséquences de son adoption ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 7^{e} jour du mois de juin 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier